

Bulletin Canada de Fasken Martineau

27 janvier 2009

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Budget fédéral 2009 : Un budget stimulant dans une conjoncture incertaine

Dans le présent numéro	
Finances	2
Infrastructure	6
Secteur automobile	10
Santé	12
Fiscalité	13
Épargne retraite	15

Dans un climat économique qui se déteriore, à la suite d'une autre élection fédérale peu concluante et d'une crise parlementaire exceptionnelle au cours de laquelle le Parti Libéral a remplacé son chef, le contexte politique et les conséquences du Budget 2009 reposent tant sur son objectif que sur son contenu.

Alors que le Parti Conservateur de Stephen Harper a été reconduit au pouvoir avec un gouvernement moins minoritaire, à la suite de l'élection 2008, tous les canadiens attendaient la réaction du gouvernment fédéral à une situation économique mondiale faiblissante. La campagne électorale des Conservateurs a été un succès principalement grâce à une prémisse selon laquelle le Canada éviterait la tempête écomomique qui se dirigeait vers lui. Le gouvernement a affimé que le pays était mieux positionné pour faire face à l'effondrement du système financier à l'échelle mondiale que tout autre, et qu'il y avait peu de risques que le pays connaisse à nouveau un déficit après une décennie de surpulus.

Avec une présence accrue au Parlement, une opposition affaiblie et en tenant compte du prochain gouvernement américain qui présente diverses mesures pour stimuler l'économie, le ministre des Finances Jim Flaherty s'apprêtait en novembre 2008 à fournir une simple mise à jour relative à la situation financière qui

présenterait le nouveau programme du gouvernement en vue des années turbulentes à venir. S'ensuivit une réaction parlementaire jamais vue qui menaçait de renverser le gouvernement et de le remplacer par une coalition des partis de l'opposition.

Peu impressionnés par la faiblesse de la réponse du gouvernement conservateur à une crise économique grandissante et coincés par possibilité que modifications inacceptables à leurs yeux soient apportées aux règles sur le financement des élections, les trois partis de l'opposition du Canada ont refusé d'appuyer la mise à jour relative à la situation financière et ont plutôt tenté de renverser le gouvernement à l'aide d'une motion de confiance et de le remplacer par un gouvernement de coalition qui aurait été dirigé, de prime abord, par le chef sortant du Parti Libéral, Stéphane Dion. Le budget étant voué à l'échec, le premier ministre Harper a demandé et obtenu l'approbation de la Gouverneure Générale pour proroger le Parlement pour une période de près de deux mois, seulement quelques jours après le début de la session parlementatire.

Pendant les semaines qui se sont écoulées, beaucoup de changements sont survenus sur la scène politique et économique. Michael Ignatieff est devenu chef du Parti Libéral et le statut de la coalition

Vancouver

Calgary

Toronto

Ottawa

Montréal

Québec

Londres

Johannesburg

www.fasken.com

d'opposition est devenu incertain. Le ministre Flaherty a reconnu que le gouvernement fédéral se dirigeait vers un déficit et il a tenté de remanier le budget et d'y inclure des initiatives en matière de dépenses pour stimuler l'économie. Son plan budgétaire, qui est beaucoup moins conflictuel, est celui d'un gouvernement minoritaire qui tente de survivre à un ralentissement économique persistant et à la possibilité désagréable d'être remplacé par un gouvernement de coalition. Le public peut espérer que le second effort du gouvernement recueillera suffisamment d'appuis du Parlement pour réussir.

Dans les jours qui ont précédé le dévoilement du Budget 2009, plusieurs hypothèses fiscales et certains programmes qui figuraient dans le Budget ont été rendus publics. Après avoir connu des budgets excédentaires successifs tout au long de la dernière décennie et dans la foulée d'une réduction importante des revenus prévus, le gouvernement fédéral a révélé un déficit de 1,1 G\$ pour l'exercice 2008-09, et qui prévoyait des déficits pour au moins les quatre prochaines années : 33,7 G\$ en 2009-10; 29,8 G\$ en 2010-11; 13,0 G\$ en 2011-12; et 7,3 G\$ en 2012-13 avant que les finances du pays ne soient ramenées vers un excédent budgétaire prévu de 0,7 G\$ en 2013-14.

Ce budget fédéral sans précédent compte deux principales composantes : le Cadre de financement exceptionnel pour réagir à la crise du crédit et le Plan d'action économique pour stimuler l'économie canadienne. Le Cadre de financement prévoira 200 G\$ pour remédier à la déficience de segments particuliers du marché du crédit et empêcher que des entreprises canadiennes soient défavorisées au chapitre de la concurrence à cause de décisions stratégiques prises par des gouvernements étrangers.

Le Plan d'action économique du gouvernement concentre les nouvelles dépenses au cours des deux prochaines années, alors qu'il prévoit que l'économie y sera à son plus bas. Sur le plan de la comptabilité de caisse, les mesures de stimulation économique du présent budget se situeront un peu

sous la barre des 40 G\$. La plupart des secteurs visés sont directement ou indirectement axés sur la stimulation de la croissance et de l'économie, soit par l'intermédiaire de stratégies de transition de compétences, de l'investissement dans les infrastructures et le développement des logements sociaux, des mesures fiscales favorables aux entreprises et aux acheteurs de maisons ou la création d'agences de développement régionales.

Le sort du gouvernement conservateur minoritaire (et de ce document) dépend maintenant du chef libéral Michael Ignatieff et du caucus libéral. Peu importe le résultat du débat parlementaire qui suivra et des votes de confiance, les acteurs de la scène politique fédérale se rappelleront longtemps de ce budget et du tumulte qui a mené à sa mise sur pied.

Dan Brock 416 865 4513 dbrock@fasken.com

FINANCES

Réponse à la crise financière mondiale

Le gouvernement a proposé bon nombre de mesures pour atténuer les effets au Canada des marchés financiers mondiaux à risques élevés, ce qui a limité la disponibilité du crédit et augmenté les coûts.

Certaines mesures et certains programmes proposés dans le Budget 2009 visent à rendre plus abordables les coûts d'emprunt de gros pour les institutions, qui devraient à leur tour améliorer l'accès au financement pour les entreprises et les consommateurs canadiens. Ces mesures visant à améliorer l'accès au crédit se fondent sur des initiatives précédentes prises au cours de l'automne 2008.

Le système financier canadien s'en est bien tiré par rapport à d'autres en partie en raison du secteur bancaire au Canada qui est mieux capitalisé et utilise moins l'effet de levier que ceux des autres pays. Malgré tout, certaines mesures prévues dans le Budget donneront au gouvernement fédéral des outils additionnels pour protéger le système financier canadien si une institution devient non viable ou si les marchés de crédit deviennent plus instables. Plusieurs mesures parmi celles qui sont proposées sont identiques aux mesures que les autres gouvernements du G7 ont prises au cours des mois récents pour appuyer leurs institutions financières.

Expansion du Programme d'achats de prêts hypothécaires assurés (« PAPHA »)

Le gouvernement autorisera l'achat de blocs supplémentaires d'hypothèques assurées d'une valeur maximale de 50 G\$ aux termes du PAPHA pour augmenter la liquidité pour les institutions financières. Aux termes du PAPHA, la Société canadienne d'hypothèques et de logements fait l'acquisition de titres hypothécaires. L'expansion du PAPHA sera financé par l'intermédiaire de l'émission de bons du trésor et d'obligations. La valeur initiale du programme de 25 G\$ est passée à 125 G\$.

Souplesse accrue et ressources additionnelles pour les sociétés d'État à vocation financière

Le gouvernement augmentera de 1,5 G\$ le plafond du capital autorisé d'Exportation et développement Canada (« EDC ») et de la Banque développement du Canada (« BDC »). De plus, le gouvernement haussera à 45 G\$ la limite de passifs éventuels d'EDC et à 20 M\$ la limite du Compte du Canada, dans le cadre du Programme de crédit aux entreprises. EDC et BDC utiliseront ces fonds pour participer au Programme de crédit aux entreprises. Le Programme de crédit aux entreprises est un nouveau programme qui vise à fournir des prêts additionnels et d'autres mesures de soutien et d'amélioration du financement aux entreprises par l'intermédiaire d'une collaboration étroite avec les institutions financières du secteur privé et les sociétés d'État à vocation financière. Le Budget 2009 comprend également une modification du mandat d'EDC afin de lui permettre d'aider les entreprises canadiennes qui n'oeuvrent pas dans le secteur du financement des exportations.

Programme de financement des petites entreprises du Canada

Par l'intermédiaire du Programme de financement des petites entreprises du Canada, le gouvernement garantit à 85 % les prêts consentis aux petites entreprises qui se situent sous la limite. La limite actuelle passera à 350 000 \$ et à 500 000 \$ dans le cas des prêts visant l'acquisition de biens immobiliers. Les institutions dont le portefeuille de prêts admissibles dépasse 500 000 \$ peuvent demander le remboursement de pertes jusqu'à concurrence de 12 % de la valeur du portefeuille.

Facilité canadienne de crédit garantie

réponse à la turbulence des marchés, particulièrement la disponibilité du financement des véhicules automobiles et du matériel destiné aux consommateurs et aux entreprises, le gouvernement mettra sur pied la Facilité canadienne de crédit garantie (« FCCG ») et la dotera d'un maximum de 12 G\$. La FCCG achètera des titres adossés à des actifs garantis par des prêts ou des baux relatifs à des véhicules ou du matériel. Comme ces tarifs seront établis selon les conditions du marché, on s'attend à ce que la FCCG procure un rendement positif au gouvernement. Les institutions financières fédérales pourront vendre des titres à la FCCG et les institutions financières provinciales pourront le faire, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances. Les entreprises non réglementées, incluant vraisemblablement les sociétés de financement automobile, devront mettre sur pied un plan approuvé par le Bureau du Surintendant des institutions financières (« BSIF ») afin de devenir assujetties à la réglementation fédérale pour participer. Le gouvernement consultera également les participants du marché sur l'ouverture du marché de financement des véhicules et du matériel aux banques.

Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs et Facilité canadienne des assureurs-vie

La Facilité canadienne d'assurance aux prêteurs (« FCAP »), annoncée par le gouvernement en octobre 2008, permettra aux institutions de dépôt fédérales qui participent sur une base volontaire d'obtenir une garantie selon des modalités commerciales sur les dettes à terme qu'ils émettent. La garantie du gouvernement, comparable à celle offerte aux banques dans d'autres pays, a pour but de permettre aux institutions de dépôt canadiennes d'avoir un plus grand accès à des marchés du crédit concurrentiels à l'échelle mondiale. L'échéance relative à l'émission des instruments de garantie pour les institutions participantes a été prolongée et est passée du 30 avril au 31 décembre 2009.

Le gouvernement mettra sur pied la Facilité canadienne des assureurs-vie (« FCAV ») afin de permettre aux assureurs-vie fédéraux de participer à un programme de garantie des dettes semblable à la FCAP, ce qui leur permettra d'avoir un meilleur accès à des marchés du crédit à l'échelle mondiale. Les assureurs-vie provinciaux pourront également profiter de la FCAV selon les mêmes modalités commerciales, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances et du versement d'une indemnité par le gouvernement provincial qui règlemente les institutions.

Mesures de protection supplémentaires de la stabilité financière

Le Budget 2009 présente bon nombre d'initiatives visant à fournir au gouvernement des outils supplémentaires pour maintenir une stabilité financière et s'attaquer aux problèmes sur les

marchés du crédit. Le gouvernement a l'intention de créer le cadre qui permettrait une intervention dans le système financier, s'il est nécessaire de le faire. Le gouvernement semble également motivé par un souhait de veiller à ce que les outils qui lui sont offerts soient équivalents à ceux qui sont offerts au gouvernement des autres pays du G7. Bien que certains de ces outils fourniraient au gouvernement d'importants nouveaux pouvoirs, le Budget 2009 présente une description insuffisante sur la façon dont le gouvernement utiliserait ses pouvoirs et dans quelles circonstances il le ferait.

Le Budget 2009 énonce que le gouvernement proposera d'autoriser le ministre des Finances à effectuer des opérations qui favorisent la stabilité financière et préservent l'efficience et le bon fonctionnement des marchés. Selon le Budget 2009, ces opérations incluent l'accord de prêts et de lignes de crédit et l'octroi et le versement de garanties. Aucune indication n'est donnée sur ce que le gouvernement prévoit au-delà des facilités FCAP et FCAV présentées ci-dessus.

Propositions relatives à la Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC »)

Le Budget 2009 contient bon nombre de propositions visant la SADC. Ces propositions représentent ce qui semble être une expansion importante du rôle de la SADC dans la protection de la stabilité financière. Il est évident que le gouvernement considère maintenant la SADC non seulement comme un assureur-dépôts mais également comme un outil visant à réduire le risque systémique. Soulignons les propositions suivantes à cet égard :

• Le gouvernement propose d'être en mesure de mettre sur pied une institution transitoire (une nouvelle banque, fiducie ou société de prêts ou une association coopérative de crédit au détail) pour préserver la stabilité financière au cas où un membre de la SADC ne serait plus viable. Dans l'hypothèse où le gouvernement se sert des approches des États-Unis et du Royaume-Uni comme guide, en cas de faillite d'un membre de la SADC, la nouvelle institution ferait l'acquisition d'actifs et de passifs, y compris des placements et des dépôts, auprès du membre de la SADC en difficulté à titre de mesure transitoire jusqu'à ce que la nouvelle institution, ou son entreprise, puisse être transférée vers une institution viable.

- Afin d'élargir la gamme d'options que peut envisager la SADC lorsque la faillite d'une institution membre suscite des préoccupations liées aux risques systémiques, le gouvernement propose de fournir l'autorité pour permettre à la SADC de prendre des mesures sans nécessairement opter pour la solution la moins coûteuse pour elle. Le Budget 2009 ne précise pas la façon dont le coût de ces mesures exceptionnelles seraient financées, ni qui le ferait.
- Le gouvernement propose d'autoriser le ministre des Finances à ordonner à la SADC de prendre des mesures précises afin de prévenir une détérioration de la stabilité financière. Cette mesure s'ajoute à l'autorité existante du Gouverneur en conseil en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* à donner des directives à la SADC sur la recommandation du ministre.
- Le gouvernement propose d'autoriser la SADC à détenir ou à posséder des actions de ses institutions membres, sous réserve de l'autorisation du ministre des Finances, si cela favorise la stabilité du système financier au Canada. Comme mentionné ci-après, le gouvernement propose également, de façon plus générale, qu'il soit autorisé à détenir des actions dans des institutions financières fédérales. Vraisemblablement. exceptions ces visant l'interdiction du gouvernement ou des sociétés d'État à détenir ces actions seraient temporaires mais le Budget 2009 n'en fait aucune mention ni ne prévoit la façon dont une telle initiative serait financée.

Le gouvernement propose également les changements suivants relativement à la SADC :

- Le gouvernement propose de faire passer de 6 G\$ à 15 G\$ la capacité d'emprunt de la SADC et que cette capacité d'emprunt progresse désormais au même rythme que les dépôts assurés.
- Le gouvernement propose de faire en sorte que les dépôts qui sont détenus dans des comptes d'épargne libres d'impôt constituent une catégorie de dépôt pouvant être assurée par la SADC de façon distincte à savoir, assurer les dépôts détenus dans un CELI de façon distincte, pour un montant allant jusqu'à 100 000 \$ de la même façon qu'un REER ou qu'un FERR qui sont assurés de façon distincte.
- Le gouvernement propose d'accorder plus de souplesse à la SADC dans l'établissement du calendrier des examens préparatoires. Vraisemblablement, cette mesure vise à permettre à la SADC d'examiner les systèmes de dépôt d'une institution membre à un stade plus précoce afin que la SADC puisse faire des versements d'assurance-dépôts plus rapidement en cas de faillite.

Propriété par le gouvernement d'institutions financières fédérales.

Le Budget 2009 énonce que le gouvernement proposera d'avoir le pouvoir d'injecter des capitaux dans les institutions financières fédérales. À l'heure actuelle, il est interdit pour les gouvernements de détenir des actions dans des institutions financières fédérales en vertu des lois applicables. Le Budget 2009 énonce que ce pouvoir ne serait exercé que si le ministre des Finances détermine que l'acquisition de titres favorisera la stabilité du système financier au Canada, et ce, après qu'il aura consulté le surintendant des institutions financières, le gouverneur de la Banque du Canada et le président de la SADC. Les gouvernements des autres pays, plus particulièrement les États-Unis et le Royaume-Uni, ont investi des milliards de dollars dans leurs institutions financières. Le gouvernement souhaite avoir le pouvoir de prendre des mesures semblables. Le Budget 2009 n'indique pas la forme que prendrait une injection de capitaux, si le gouvernement poserait des conditions sur la façon dont les capitaux seraient utilisés ni quel soutien serait disponible.

Les lois qui régissent les institutions financières fédérales interdisent également le transfert d'actions des institutions financières fédérales à gouvernements étrangers de même que l'émission d'actions des institutions financières fédérales à de tels gouvernements. Cette interdiction limite la capacité des institutions financières canadiennes à participer à des opérations (par exemple, l'acquisition d'actifs qui sont vendus par des institutions financières en difficulté) avec des institutions étrangères dans lesquelles gouvernements étrangers ont une participation et qui incluent une contrepartie en actions. Le Budget 2009 n'indique pas que cette interdiction sera retirée.

Un nouvel organisme canadien de réglementation des valeurs mobilières

Le Budget 2009 énonce que le gouvernement prévoit procéder avec les provinces et les territoires consentants, à la création d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières national. Cette mesure a été annoncée précédemment et arrive immédiatement après la publication, le 12 janvier 2009, du rapport final du Groupe d'experts sur la réglementation des valeurs mobilières intitulé *Créer un avantage canadien sur les marchés des capitaux mondiaux* de même que d'un avant projet de loi sur les valeurs mobilières.

Nouvelles mesures visant à aider les consommateurs de produits financiers

Cartes de crédit et recouvrement de créances

Le gouvernement prévoit présenter une loi qui aurait une incidence sur les institutions financières qui offrent des cartes de crédit, en exigeant davantage de divulgation, y compris la présentation de renseignements sommaires clairs et simples dans les formulaires de demande et les contrats de cartes de crédit. De plus, les institutions auront pour mandat de fournir un avis préalable sur la modification des taux et des frais. Le gouvernement prévoit améliorer les pratiques de recouvrement des créances des institutions financières fédérales. La façon dont le gouvernement remplira ses objectifs n'est pas claire.

Connaissances financières de base

Le gouvernement mettra sur pied un groupe de travail indépendant qui fera des recommandations au ministre des Finances sur une stratégie nationale cohérente en matière de connaissances financières de base. Le groupe de travail comprendra des membres des milieux d'affaires et de l'éducation, d'organisations bénévoles et des universitaires et il pourra compter sur un secrétariat fédéral.

Koker ChristensenRobert Elliott416 868 3495416 865 4382kchristensen@fasken.comrelliott@fasken.com

Jared Gordon 416 865 4458 jgordon@fasken.com

INFRASTRUCTURE

Au cours des semaines qui ont suivi la prorogation du Parlement jusqu'au budget d'aujourd'hui, nombreux sont ceux qui ont exigé des mesures de relance de l'économie à court terme. La mise sur pied des « projets prêts à être lancés » était devenu le leitmotiv pour des investissements immédiats dans des projets qui stimuleraient l'emploi à court terme et la demande de biens tout en produisant des avantages durables pour les collectivités. Les politiciens de l'opposition, les économistes, les maires et les premiers ministres étaient presque tous

unis pour proposer une relance immédiate des dépenses d'infrastructure afin de stimuler l'activité économique locale. Le gouvernement fédéral semble avoir entendu leur appel.

Le budget 2009 consacre près de 12 G\$ au renouvellement des infrastructures au Canada. La volonté du gouvernement de créer un effet immédiat grâce à ces dépenses se retrouve dans la disponibilité limitée de la plupart de ces fonds : les sommes seront distribuées sur une période de deux ans, soit le moment où le besoin de la relance économique semble être le plus grand. En tenant compte de l'engagement à simplifier les approbations et d'une différence de traitement sans précédent de projets spécifiques déjà sous examen, ces dispositions budgétaires assureront l'attribution rapide de fonds.

Collaboration permanente avec les provinces et les municipalités

Tout comme dans les budgets précédents, la plus grande partie du financement des infrastructures se fera en partenariat avec les autres échelons de gouvernement. En plus de fournir un apport local et d'établir une priorité pour les projets, ce partenariat aura un effet multiplicateur sur les dépenses supplémentaires d'infrastructure des provinces, des municipalités et du secteur privé. Parmi les engagements du gouvernement fédéral au financement de projets municipaux et provinciaux d'infrastructures à coûts partagés, mentionnons les mesures suivantes :

• Un fonds de stimulation de l'infrastructure doté de 4 G\$ aux termes duquel le gouvernement fédéral approuvera les plans de projets des provinces et des municipalités qui sont prêts à démarrer et répondent au critère du mérite; le gouvernement fédéral paiera jusqu'à 50 % des coûts. Ce fonds est structuré de manière à attribuer la totalité de son financement pour les travaux de construction en 2009 et 2010.

- Un fonds pour l'infrastructure verte doté de 1 G\$ qui appuiera des projets dans les domaines tels que l'énergie durable.
- Un fonds de 500 M\$ sur deux ans au titre de la construction et de la rénovation des installations de loisirs communautaires, y compris les terrains de sport, les arénas et les piscines dans les petites collectivités.
- Une somme de 25 M\$ afin de créer, mettre en valeur et entretenir des sentiers pour motoneiges et véhicules tout-terrains.
- Une somme de 60 M\$ sur deux ans pour financer les infrastructures culturelles telles que les théâtres locaux, les musées et les librairies municipales.
- Une accélération de 1 G\$ dans le cadre de l'initiative de financement de base pour les provinces et les territoires afin de mettre en œuvre plus rapidement des projets d'infrastructures prêts à démarrer. Les projets prévus pour les exercices 2011-2012 à 2013-2014 seront versés en 2009-2010 et 2010-2011 aux province et aux territoires pouvant faire la preuve qu'ils sont en mesure d'utiliser ces fonds rapidement.

Le gouvernement fédéral a également annoncé un investissement de 515 M\$ au cours des deux prochaines années pour la mise en œuvre de projets d'infrastructure communautaires des Premières nations, à coûts partagés avec le gouvernement fédéral fournissant jusqu'à 50 % des coûts. Ce programme visera les infrastructures liées aux écoles, à l'eau et aux services communautaires essentiels, en collaboration avec les municipalités et les groupes communautaires.

Investissements dans les infrastructures fédérales

Le budget 2009 énumère plusieurs projets fédéraux d'infrastructure à des fins d'investissement et d'amélioration, notamment l'accroissement du service de Via Rail dans le corridor Toronto-Montréal, au coût de 407 M\$, l'attribution de 212 M\$ pour la rénovation du pont Champlain à Montréal; et 130 M\$ pour élargir à quatre voix un tronçon de la route Transcanadienne qui traverse le parc national de Banff. Parmi les autres projets, mentionnons des petits chemins de fer des Premières nations, des ponts frontaliers avec les États-Unis, des ponts fédéraux, des ports de petits bateaux, l'assainissement de sites fédéraux contaminés et la rénovation de nombreux immeubles fédéraux.

Le budget consacre 2 G\$ qui seront affectés aux projets d'entretien et de réparation qui avaient été reportés dans les universités, les collèges et les centres de formation du Canada, et cible plusieurs investissements à grande échelle dans des installations et des laboratoires visés de recherche spécifiques. Il accorde 450 M\$ de nouveaux fonds à la Fondation canadienne pour l'innovation afin de soutenir une infrastructure de recherche de pointe et des fonds supplémentaires de 600 M\$ afin d'appuyer les activités futures de la Fondation dans les domaines cadrant avec son mandat.

Parmi les autres dépenses d'infrastructure fédérales, mentionnons :

- Une somme de 250 M\$ investie sur deux ans pour accélérer un processus géré par le Conseil du Trésor en vue d'effectuer dans les laboratoires fédéraux des travaux d'entretien qui avaient été reportés.
- Une somme de 500 M\$ pour confirmer les activités d'Info-route santé du Canada dans l'atteinte de l'objectif consistant à créer des dossiers de santé électroniques pour la moitié de la population canadienne d'ici 2011.

- Une somme de 282 M\$ dépensée sur deux ans pour la sûreté aérienne, y compris des mesures afin d'améliorer les activités de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien et la mise en œuvre d'un nouveau système d'évaluation des voyageurs.
- Une somme de 225 M\$ sur trois ans à Industrie Canada pour élargir les services à large bande dans toutes les collectivités rurales actuellement non desservies par Internet.
- Conformément à sa stratégie pour le Nord, une somme de 2 M\$ consacrée à l'étude de la faisabilité d'une station de recherche dans l'Extrême Arctique et jusqu'à 85 M\$ pour moderniser les installations de recherche essentielles dans l'Arctique.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à modifier son processus réglementaire et à accélérer son processus d'approbation afin de faire en sorte que plusieurs de d'infrastructure municipaux projets provinciaux puissent débuter à la prochaine saison de la construction. Celui-ci s'est fixé pour objectif de retrancher jusqu'à 12 mois au temps requis pour obtenir les approbations. Les gains d'efficience réglementaires seront obtenus au moyen de modifications apportées à la Loi sur la protection des eaux navigables et la Loi sur les pêches. Le gouvernement semble déterminé à réduire les exigences réglementaires actuelles pour les projets soumis normalement à un examen en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Malgré la volonté d'accélérer le processus d'approbation, certaines questions d'ordre constitutionnel et judiciaire demeurent en suspens. Le budget mentionne clairement l'engagement du gouvernement envers son obligations légale de consulter et de satisfaire les autochtones au sujet de leurs droits et de leurs titres. Cela constitue une proposition ambitieuse, vu le calendrier prévu du gouvernement. De plus, il reste à déterminer la façon dont le gouvernement traduira en action son engagement dans le budget d'exiger qu'un seul ordre

de gouvernement puisse effectuer les évaluations environnementales alors qu'actuellement il en faut deux.

Construction domiciliaire

Le budget 2009 procurera un investissement immédiat dans les logements sociaux destinés aux canadiens qui ont le plus besoin d'aide.

Le budget prévoit un investissement ponctuel de 1 G\$ sur deux ans afin de rénover et d'accroître l'efficacité énergétique des logements sociaux partout au pays. Le financement sera versé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) selon un partage des coûts à parts égales avec les provinces.

Aux termes de l'Initiative en matière de logement abordable, le budget prévoit une somme supplémentaire de 400 M\$ sur deux ans pour la construction de logements sociaux pour les aînés à faible revenu et 75 M\$ sur deux ans pour la construction de logements sociaux destinés aux personnes handicapées, les coûts étant partagés à parts égales entre les provinces et les territoires. Parmi les autres mesures, mentionnons :

- 400 M\$ sur deux ans pour appuyer des logements sociaux sur les réserves des Premières nations; ce financement sera versé par l'intermédiaire de la SCHL et les Affaires indiennes et du Nord Canada.
- Un autre investissement dans les logements sociaux du Nord sera financé par l'intermédiaire de la SCHL, soit 50 M\$ au Yukon, 50 M\$ Territoires-du-Nord-Ouest et 100 M\$ au Nunavut.

De plus, le gouvernement fédéral offrira aux municipalités par l'intermédiaire de la SCHL jusqu'à 2 G\$ sur deux ans en prêts directs à faible coût. Ces prêts pourront être utilisés par les gouvernements municipaux pour financer leur part aux projets d'infrastructure fédéraux à coûts partagés.

En plus de l'engagement aux infrastructures publiques, un crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire temporaire a été prévu afin de procurer un allègement fiscal pour les coûts de rénovation domiciliaire, dans l'espoir de stimuler la demande de main-d'œuvre et d'équipement de construction et d'encourager les propriétaires à investir dans leur propriété. Les familles auront droit à un crédit d'impôt non remboursable de 15 % sur les dépenses admissibles supérieures à 1 000 \$, mais n'excédant pas 10 000 \$ pour un crédit maximum de 1 350 \$.

Le budget 2009 renferme également des mesures en vue d'encourager l'accession à la propriété et de stimuler de nouvelles constructions domiciliaires. La limite de retrait aux termes du Régime d'accession à la propriété sera augmenté pour la première fois depuis 1992 de 20 000 \$ à 25 000 \$. C'est ce montant qu'on pourra retirer d'un REER pour acheter une maison sans que ledit montant ne soit inclus dans le revenu du particulier et ce montant doit être remboursé dans les 15 ans.

Le budget prévoit également pour l'achat d'une première habitation la création d'un crédit d'impôt non remboursable de 5 000 \$ pour les coûts admissibles associés à l'achat d'une nouvelle maison et pour le particulier admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées à l'achat d'une maison plus accessible.

Les investissements au titre des infrastructures de projets prêts à être lancés constituaient peut-être la forme de stimulation la plus populaire et la plus acceptée de la part des économistes et des politiciens. Le budget 2009 semble livrer la marchandise. Face à un contexte politique imprévisible, la nature politique et la nécessité de ces dépenses à court terme dans des infrastructures vont de soi. Les engagements économiques de la part des partenaires municipaux et provinciaux se traduiront vraisemblablement par un appui politique de ces mêmes leaders, appui dont les Conservateurs

pourraient avoir besoin si le plan économique du gouvernement ne satisfaisait pas l'opposition.

 Tom Barlow
 Sean Morley

 416 868 3403
 416 865 4362

 tbarlow@fasken.com
 smorley@fasken.com

SECTEUR AUTOMOBILE

Le secteur automobile constitue l'un des secteurs les plus touchés par la crise économique mondiale. Avec les sources de financement qui se sont taries et le marché du crédit qui est gelé, plusieurs fabricants automobiles, dont certains étaient déjà hautement financés par emprunt, se sont retrouvés eux-mêmes devant d'importantes difficultés financières. Le secteur automobile américain, plus particulièrement, a été gravement touché par le ralentissement mondial. General Motors et Chrysler, craignant l'insolvabilité, exercé ont des pressions systématiques sur les gouvernements canadiens et américains lors d'une série d'événements très médiatisés afin d'obtenir un renflouement d'urgence à la fin de 2008. L'autre membre des trois grands de Détroit, Ford, n'a pas demandé de prêt d'urgence auprès du gouvernement malgré des ventes de ses camions légers qui ont baissé de 18 % en 2008.

Cela ne veut pas dire, toutefois, que les seuls joueurs touchés par la récession financière mondiale sont GM, Chrysler et Ford. Les fabricants automobiles japonais, européens et coréens ainsi que leurs fournisseurs de pièces automobiles et leurs concessionnaires, peu importe leur affiliation, ont tous été touchés par le ralentissement financier. Par exemple, en janvier 2009, Toyota Motor Corp., en réaction à une hausse dramatique de la valeur du yen, s'est vu contraint de mettre à pied des dizaines de ses travailleurs sous contrat au Japon et, en fait, première prévovait même sa toute perte d'exploitation annuelle pour 2009.

Indépendamment de l'annonce du budget 2009, avec plus de 219 000 canadiens oeuvrant dans le secteur

automobile et le secteur des pièces automobiles, plusieurs spécialistes avaient convenu de la nécessité d'une mesure décisive et rapide de la part du gouvernement fédéral.

Initiatives récentes dans le secteur automobile et le budget 2009

Le budget 2009 n'a pas prévu d'initiatives ciblées pour le secteur automobile à l'exception de la Facilité canadienne de crédit garanti abordée ci-après. Il résume d'autres initiatives qui ont été annoncées dernièrement et précise que le ministre de l'Industrie, Tony Clement, élaborera une autre stratégie qui sera connue plus tard comme il est mentionné ci-après.

Le renflouement de Chrysler et GM

Comme il a été annoncé le 20 décembre 2007, le gouvernement fédéral a réaffirmé son engagement à consacrer jusqu'à 2,7 G\$ pour soutenir GM et Chrysler. Ces montants s'ajoutent à la somme de 1,3 G\$ promis par le gouvernement de l'Ontario dans le cadre d'une enveloppe d'aide de 4 G\$ (l'« enveloppe d'aide »). Toutefois, au moment de la publication de cet article, ces fonds, bien qu'accessibles, n'ont pas encore été tirés par GM ou Chrysler.

Il est prévu que l'enveloppe d'aide sera accessible si GM et Chrysler fournissent au gouvernement fédéral et au gouvernement de l'Ontario un plan de restructuration détaillé d'ici le 20 février 2009. Une raisons du choix de cette date est des vraisemblablement attribuable diverses aux conditions rattachées à l'enveloppe d'aide par les gouvernements fédéral et provincial. Comme il a été mentionné par le ministre de l'Industrie, Tony Clement, en décembre 2008, l'enveloppe d'aide est conditionnelle à ce que les fabricants automobiles travaillent de concert avec leurs fournisseurs de pièces et les syndicats afin de créer une solution viable à long terme. Ainsi, l'enveloppe d'aide prévoit, entre autres conditions, que la société qui veut encaisser des fonds doit réduire ses coûts de main-d'œuvre à un niveau concurrentiel par rapport aux activités américaines des fabricants automobiles japonais. Cette condition, en particulier, demeure non résolue et fait l'objet de beaucoup de discussions.

De plus, et peut-être ce qu'il y a de plus important, GM et Chrysler sont également en train de négocier les modalités du renflouement gigantesque de 17,4 G\$ du gouvernement américain, ce qui pourrait également expliquer l'incapacité de finaliser les modalités de l'enveloppe d'aide.

Fournisseurs de pièces automobiles

Les fournisseurs de pièces automobiles (les « fournisseurs ») sont également très touchés par le gel actuel du marché de crédit et par le ralentissement du secteur automobile. Préalablement au budget 2009, Gerry Fedchun, président de l'Association des fabricants de pièces automobiles, a expliqué que les faillites et les insolvabilités constitueraient un problème sérieux si la question de l'accès au financement n'était pas résolu en temps opportun. C'est donc sans surprise que le gouvernement fédéral a consacré des ressources pour amoindrir les restrictions de crédit et assouplir les restrictions de financement.

Le gouvernement fédéral a élaboré des programmes qui procureront de l'aide aux fournisseurs. Tout d'abord, comme il a été annoncé le 19 janvier 2009, le gouvernement fédéral a accepté de consacrer 350 M\$ en fonds d'investissements à la Banque de développement du Canada (la «BDC»), ce qui permettra ainsi à la BDC d'offrir jusqu'à 1,5 G\$ de nouveaux fonds de financement pour les petites et moyennes entreprises. Comme il a été expliqué par le ministre de l'Industrie, Tony Clement, lors de l'annonce de l'initiative, ces fonds d'investissement seront affectés au soutien des entreprises touchées par la crise financière et, plus particulièrement, les

fournisseurs qui ont été frappés de plein fouet par la réduction de la demande de nouveaux véhicules. Le financement prévoit un investissement de capitaux de 250 M\$ en vue d'augmenter les facilités de prêt à terme de la BDC et un autre de 100 M\$ pour maximiser les lignes de crédit des petites et moyennes entreprises.

Deuxièmement, le gouvernement fédéral a annoncé dernièrement qu'il améliorera l'accès au crédit des fournisseurs au moyen d'une assurance compteclient offerte par Exportation et développement Canada (« EDC »). L'assurance compte-client contre les risques commerciaux couvre jusqu'à 90 % des pertes subies par une société. Le gouvernement fédéral s'attend à ce que cette mesure stimulera et facilitera encore plus la circulation du crédit et l'accès au financement pour les fournisseurs.

Stimuler les dépenses

Avant la suspension par Chrysler et GM de leurs programmes de location respectifs en septembre 2008, en raison d'un montant insuffisant de financement disponible, la location représentait environ 43 % des ventes de nouveaux véhicules au Canada. Pour 2008, la valeur de la location de nouveaux véhicules au Canada s'est établie à 13,7 G\$ contre 18,8 G\$ 1'année précédente. Cette chute abrupte a été perçue comme la conséquence de l'effondrement du marché du papier commercial adossé à des actifs, qui constituait la principale source de financement des sociétés de financement automobile. Au Canada, le financement automobile est assuré principalement par l'entremise des sociétés suivantes : GMAC, Ford Credit, Chrysler Credit, Toyota Motor Credit et Honda Credit.

Bien que certains détails ne soient pas encore connus, le budget 2009 a quand même dévoilé la création d'une facilité canadienne de crédit garanti (la « FCCG »). Cette facilité de crédit de 12 G\$ vise à faciliter l'accès au crédit pour les canadiens et, par

conséquent, à permettre aux consommateurs d'acheter et de louer de nouveaux véhicules.

Comme il est précisé dans le budget 2009, la FCCG sera dotée d'un maximum de 12 G\$ pour l'achat des titres adossés à des actifs garantis par des prêts et des baux relatifs à des véhicules ou du matériel. Les institutions financières fédérales pourront vendre les titres sur la facilité et les institutions financières provinciales pourront également le faire, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances.

Des discussions sont toujours en cours sur la question de savoir s'il faudra apporter des modifications législatives et réglementaires pour permettre aux institutions financières fédérales de louer des biens amortissables. Pour l'heure, les banques canadiennes ne peuvent détenir des biens qui se déprécient, tels que les automobiles, toutefois les banques sont autorisées à financer et administrer les baux financiers. Il est à noter que les banques aux États-Unis peuvent détenir des biens qui se déprécient, toutefois certains commentateurs sont d'avis que la participation des banques dans ce secteur a aggravé la crise bancaire aux États-Unis puisque les particuliers ne pouvaient plus acquitter le service de leurs prêts.

Une surprise de plus!

Le budget 2009 laisse entendre également que les mesures décrites ci-dessus ne sont pas un complément des programmes de soutien devant être offerts au secteur de l'automobile. Plus tard au cours des mois à venir, le ministre de l'Industrie, Tony Clement, annoncera une stratégie plus large portant sur l'état du secteur automobile canadien, stratégie qui s'appuiera sur un ensemble défini de principes. Le budget 2009 décrit les principes directeurs derrière cette stratégie qui sera connue plus tard, à savoir :

- 1. planification à long terme : investissements stratégiques dans des technologies et(ou) des secteurs ciblés du secteur automobile où le Canada peut posséder un avantage concurrentiel à l'avenir;
- 2. protection des contribuables : s'assurer que les prêts du gouvernement se rapportant au secteur automobile seront suffisamment garantis;
- 3. maintien d'une analyse des activités commerciales : encourager les prêteurs et les participants du secteur privé à prêter assistance au processus de réforme du secteur automobile et assurer sa pérennité;
- 4. large appui : un soutien sera offert aux assembleurs et aux fournisseurs situés au Canada et également à ceux qui envisagent d'investir au Canada:
- 5. tenir compte de l'économie mondiale : il sera tenu compte de la nature mondiale du secteur automobile et du rôle du Canada au sein de ce secteur;
- 6. engagement de tous les parties intéressées : le gouvernement fédéral n'appuiera pas seul le secteur automobile; toutes les parties intéressées, par exemple la province de l'Ontario, devront apporter leur aide dans la restructuration du secteur automobile.

Toutefois, avec l'arrivée de Barack Obama et de son équipe, qui sont maintenant en mesure de se concentrer pleinement sur la crise du secteur automobile américain, on peut s'attendre à ce que les autres annonces du gouvernement fédéral canadien se prendront après les déclarations américaines sur ce sujet, ou de concert avec celles-ci.

Peter Armstrong 416 868 3454 parmstrong@fasken.com Mark Stinson 416 868 3444 mstinson@fasken.com

SANTÉ

Les dépenses prévues dans le budget de 2009 en matière de santé portent principalement sur trois secteurs : l'infrastructure, la technologie et la santé des Autochtones. L'enveloppe budgétaire en santé dans ces trois secteurs prioritaires atteint presque deux milliards de dollars sur deux ans.

Infrastructure

Le budget de 2009 identifie et cible des investissements dans d'envergure certains établissements et laboratoires de recherche, tels que les laboratoires de l'Agence canadienne d'inspection des aliments au Québec et en Nouvelle-Écosse et le laboratoire régional de Santé Canada au Manitoba. Par l'entremise de la Fondation canadienne pour l'innovation, un montant de 150 M \$ sera affecté à l'infrastructure pour la recherche de pointe et un montant de 600 M\$ pour les activités futures de la Fondation dans des domaines compatibles avec son mandat. Un montant de 250 M \$ sera aussi engagé au cours des deux prochaines années pour accélérer un processus géré par le Conseil du Trésor afin d'effectuer dans les laboratoires fédéraux des travaux d'entretien qui avaient été reportés.

Inforoute Santé du Canada

Inforoute Santé du Canada est un organisme sans but lucratif qui collabore avec les provinces et les territoires, les fournisseurs de soins de santé et les fournisseurs de solutions technologiques afin d'accélérer l'utilisation de dossiers de santé électroniques (DSE) au Canada. Ensemble, ces bailleurs de fonds et ces fournisseurs contribuent au développement d'un système de réseaux de DSE, qui permet la communication efficace entre les professionnels de la santé avec pour objectifs de réduire les temps d'attente, d'accroître la sécurité des patients et d'améliorer l'accès à des services de santé de qualité. Le gouvernement marque son appui à Inforoute Santé du Canada en affectant 500 M\$ au

développement des DSE, son objectif étant que 50 % de la population canadienne ait un DSE d'ici 2011.

Canadiens autochtones

Le budget de 2008 consacrait 147 M\$ sur deux ans à la mise sur pied d'une stratégie fondée sur une intégration accrue des programmes de santé des Premières nations aux systèmes de santé provinciaux et territoriaux. Des progrès ont été accomplis au chapitre des mesures visant à régler des problèmes systémiques, notamment celles qui ont fait en sorte que les enfants gravement handicapés reçoivent des soins de santé adéquats. Le gouvernement fédéral souhaite poursuivre son partenariat avec les Canadiens autochtones et le renforcer en affectant un montant supplémentaire de 305 M\$ au cours des deux prochaines années pour améliorer la santé des membres des Premières nations et des Inuits ainsi que 20 M\$ pour prolonger les partenariats avec les provinces afin d'améliorer davantage les services destinés aux enfants et aux familles dans les réserves.

Lynne Golding 416 865 5166 lgolding@fasken.com

FISCALITÉ

Fiscalité internationale

Le budget de 2009 propose d'abroger l'article 18.2 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui devait entrer en vigueur en 2012. En résumé, l'article 18.2 limite la déductibilité des intérêts dans certaines situations où une société canadienne utilise de l'argent emprunté pour financer une société étrangère affiliée et où les intérêts y afférents peuvent être déduits une deuxième fois dans l'autre pays (cumul des déductions). L'abrogation proposée fait suite, dit-on, au rapport final du Groupe consultatif sur le régime canadien de fiscalité internationale, qui mentionnait

l'impact négatif potentiel de l'article 18.2 sur les investissements étrangers des entreprises canadiennes. En adoptant l'article 18.2, le Canada prenait les devants en éliminant le cumul des déductions. Cependant, cet article peut également placer les entreprises canadiennes en situation de désavantage concurrentiel. L'abrogation de l'article 18.2 sera donc bien accueillie par le milieu des affaires canadien.

Le gouvernement continue d'examiner les propositions actuelles concernant les fiducies non résidentes, les entités de placement étrangères et les sociétés étrangères affiliées.

Allégements fiscaux pour les entreprises

Dans le but d'offrir un allégement fiscal aux petites entreprises, le budget de 2009 propose d'augmenter le montant annuel des bénéfices tirés d'une entreprise exploitée activement par une société privée sous contrôle canadien qui donne droit au taux réduit d'imposition, qui passerait de 400 000 \$ à 500 000 \$ à compter du 1er janvier 2009. Le montant de l'augmentation sera calculé au prorata dans le cas des sociétés dont l'année d'imposition ne coïncide pas avec l'année civile.

Le budget de 2009 propose de prolonger l'application du taux de 50 % de la déduction pour amortissement accéléré (DPA) selon la méthode linéaire aux achats de matériel et d'équipement dans le secteur de la fabrication et de la transformation pour 2010 et 2011. La règle de la demi-année, qui fait en sorte que la DPA autorisée l'année où l'actif est prêt à être mis en service est égale à la moitié du qui serait normalement déductible, s'appliquera aux actifs visés par la présente mesure. Le budget de 2009 propose aussi d'appliquer un taux temporaire de DPA de 100 % aux ordinateurs et logiciels admissibles acquis après le 27 janvier 2009 et avant février 2011. La règle de la demi-année ne s'appliquera pas aux ordinateurs et aux logiciels admissibles visés par le taux de 100 % de la DPA.

En outre, le budget de 2009 propose de prolonger d'un an le crédit d'impôt pour exploration minière (qui correspond à 15 % des dépenses d'exploration de minerai spécifiées encourues au Canada auxquelles les sociétés renoncent en faveur de particuliers qui investissent dans des actions accréditives).

Allégements fiscaux pour les particuliers

Le budget de 2009 introduit des mesures visant à fournir des allégements fiscaux aux familles à revenu faible ou modeste. On propose notamment d'offrir un allégement aux contribuables en haussant de 7,5 % le montant personnel de base, le montant pour époux ou conjoint de fait et le montant pour une personne à charge admissible, et ce, à compter de 2009. On propose aussi d'augmenter le seuil supérieur des première et deuxième fourchettes d'imposition du revenu des particuliers pour les faire passer respectivement à 40 726 \$ et à 81 452 \$, ce qui réduirait l'impôt des particuliers dont le revenu se situe dans ces fourchettes. Les montants bonifiés et les seuils des fourchettes d'imposition du revenu seront indexés à l'inflation chaque année pour 2010 et les années d'imposition suivantes.

Le budget de 2009 propose une hausse du niveau de revenu à partir duquel la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et le supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) sont calculés pour l'année de versement de prestations 2009-2010 et une hausse annuelle d'au plus 150 \$ du crédit en raison de l'âge (crédit d'impôt fédéral sur le revenu offert aux Canadiens de 65 ans et plus) pour les années d'imposition 2009 et suivantes.

Dans le but d'encourager l'accession à la propriété, le budget de 2009 propose de porter de 20 000 \$ à 25 000 \$ le plafond de retrait établi par le Régime d'accession à la propriété (RAP). Cette mesure permettrait aux particuliers achetant une première habitation de retirer 25 000 \$ d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour acheter ou

construire une maison sans avoir à payer d'impôt sur le retrait. Comme avant, le montant retiré doit être remboursé sur une période d'au plus 15 ans. Le budget de 2009 propose aussi la création d'un crédit d'impôt non remboursable de 750 \$ pour les particuliers qui achètent une première habitation admissible après le 27 janvier 2009.

Afin d'encourager les dépenses en rénovation et de stimuler la croissance économique, le budget de 2009 propose la création d'un crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire (CIRD) temporaire. Ainsi, les particuliers pourront demander un crédit d'impôt non remboursable de 15 % au titre des dépenses admissibles (d'au moins 1 000 \$ mais d'au plus 10 000 \$) qui sont faites relativement à des habitations admissibles. Ce crédit s'appliquera uniquement à l'année d'imposition 2009 (et aux dépenses relatives à des travaux exécutés ou à des produits acquis après le 27 janvier 2009 et avant le 1^{er} février 2010) pour des habitations qui sont admissibles pendant cette période à titre de résidence principale en vertu de la loi fiscale actuelle.

Enfin, le budget de 2009 propose de permettre, avant la distribution finale des biens détenus dans un REER ou un FERR d'un rentier décédé, le report rétrospectif des pertes de valeur des placements détenus dans un REER ou un FERR qui surviennent après le décès du rentier, ainsi que la déduction de ces pertes du montant provenant d'un REER et d'un FERR devant être inclus dans le revenu du rentier l'année de son décès.

TPS/TVH

Le budget de 2009 propose d'apporter un seul changement à la *Loi sur la taxe d'accise* en ce qui a trait à la TPS/TVH, soit la simplification du régime de la TPS/TVH applicable au secteur de la vente directe. De façon générale, le secteur de la vente directe utilise deux types de modèles d'affaires, mais seulement un bénéficie actuellement de la méthode de comptabilité simplifiée. Le budget de 2009

propose de mettre en place une méthode de comptabilité spéciale pour les démarcheurs qui utilisent cet autre modèle si certaines conditions sont réunies. On propose que cette méthode de comptabilité spéciale soit offerte pour les exercices financiers commençant après 2009.

Paul CasuccioRonald Nobrega416 868 3491416 865 4399pcasuccio@fasken.comrnobrega@fasken.com

Mitchell Thaw 416 865 4461 mthaw@fasken.com

ÉPARGNE-RETRAITE

Régimes de retraite à prestations déterminées

Le budget de 2009 fait état de l'ampleur qu'ont prises les questions de financement des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employeurs et les membres de ces régimes et a préparé le terrain en vue de changements significatifs hors budget. Mentionnons entre autres les mesures suivantes :

• Les règles de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées en vertu de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension autorisent le lissage de l'actif sur une période de cinq ans. Cependant, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) n'autorise pas à l'heure actuelle le recours à une valeur de l'actif qui dépasse 110 % de la valeur marchande. Cette limite sera haussée et portée à un montant non déterminé qui fera l'objet de directives ultérieures du BSIF. Le montant de tout report de la capitalisation qui découle du recours à une valeur de l'actif qui dépasse 110 % de la valeur marchande sera assujetti à une fiducie réputée.

• Le processus de consultation établi dans le document du gouvernement du 9 janvier 2009 sera complété en 90 jours en raison de l'importance de certaines questions. Le gouvernement entend apporter des modifications permanentes d'ici la fin de l'année.

Ces mesures s'ajouteront aux mesures d'allégement de la capitalisation du déficit de solvabilité proposées dans l'Énoncé économique et financier de novembre 2008. Le budget de 2009 ne contient pas de renseignements sur la réglementation visant les mesures d'allégement

Régimes enregistrés d'épargne-retraite et fonds enregistrés de revenu de retraite

Lorsque la valeur des placements détenus dans un REER ou un FERR subit des pertes après le décès du rentier, ces pertes peuvent être reportées et déduites du revenu du rentier dans sa dernière déclaration de revenu. Cette mesure s'ajoute à la disposition actuelle qui inclut dans le revenu des bénéficiaires du REER et du FERR tout gain réalisé sur la valeur de l'actif du régime après le décès du rentier.

Régime d'accession à la propriété

Depuis 1992, le Régime d'accession à la propriété (RAP) permet aux particuliers admissibles achetant une première habitation de retirer jusqu'à 20 000 M\$ de leur REER. Le plafond de retrait est porté à 25 000 \$.

Comptes d'épargne libre d'impôt

Les comptes d'épargne libre d'impôt constitueront une catégorie distincte de dépôt aux fins d'assurance par la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Allégement de la capitalisation du déficit de solvabilité

Le gouvernement fédéral, avant publié plus tôt ce mois-ci un document de consultation complet et ayant précédemment annoncé (mais non mis en application) un allégement de la capitalisation du déficit de solvabilité, ne pouvait pas offrir beaucoup d'autres mesures dans le budget de 2009. La bonne nouvelle est que les mesures prises en réponse aux consultations tiendront compte de la performance lamentable de nombreux marchés d'actifs en 2008 et de la baisse continue des taux d'intérêt à long terme utilisés pour déterminer les taux d'évaluation. Ceuxci n'ont pas été pris en compte dans les consultations menées par certaines provinces. On peut penser que le gouvernement fédéral, muni de mesures plus actuelles, entreprendra une réforme significative des régimes de retraite avant que les provinces ne le fassent.

Ross Gascho 416 865 5447 rgascho@fasken.com

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les sujets abordés dans le présent document, veuillez communiquer avec les auteurs de chaque article ou l'un des membres suivants de notre groupe Relations gouvernementales :

Daniel Brock, TorontoJean 1416 865 4513514 39dbrock@fasken.comjmasse

Jean Masson, Montréal 514 397 7493 jmasson@fasken.com

ou l'un des membres suivants :

Vancouver:

Peter H. Stafford, Q.C 604 631 4721 pstafford@fasken.com

Calgary:

Gary Rose 403 261 6159 grose@fasken.com

Toronto:

W. Thomas Barlow
416 868 3403
416 865 4362
tbarlow@fasken.com
Sean L. Morley
416 865 4362
smorley@fasken.com

Ottawa:

Robert J. BuchanJoel R. Fortune613 236 3882613 236 3882rbuchan@fasken.comjfortune@fasken.com

Montréal:

Raymond ChrétienPierre B. Meunier514 397 5230514 397 4380rchretien@fasken.compmeunier@fasken.com

André TurmelChristian Leblanc514 397 5141514 397 7545aturmel@fasken.comcleblanc@fasken.com

Québec :

Pierre Lamontagne 418 640 2040 plamontagne@fasken.com

Londres:

 James Lisson
 Robert Paydon

 +44 20 7917 8677
 +44 20 7917 8570

 jlisson@fasken.com
 rpaydon@fasken.com

Johannesburg:

Louise Vaillancourt-Châtillon +27 11 685 0805 lchatillon@jnb.fasken.com

Ce bulletin se veut un outil d'information à l'intention de nos clients sur les récents développements en droit provincial, national et international. Les articles présentés ne constituent pas des avis juridiques; aucun lecteur ne devrait agir sur le fondement de ces articles sans avoir consulté auparavant un avocat, qui saura analyser sa situation particulière et lui fournir des conseils appropriés. Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. est une société à responsabilité limitée et comprend des sociétés juridiques.

© 2009 Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Vancouver 604 631 3131 vancouver@fasken.com

Londres 44 (0)20 7917 8500 london @fasken.co.uk Calgary 403 261 5350 calgary @fasken.com Toronto 416 366 8381 toronto @fasken.com Ottawa 613 236 3882 ottawa @fasken.com Montréal 514 397 7400 montreal@fasken.com Québec 418 640 2000 quebeccity @fasken.com

Johannesburg 27 11 685 0800 johannesburg@fasken.com